

Acheteur Public
OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE (ONaCVG)
Hôtel National des Invalides
129 rue de Grenelle - Escalier B
CS 70780
75700 PARIS CEDEX 07

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

NÉCROPOLE NATIONALE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

Rue Marcellin Berthelot D97, 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS

TRAVAUX DE RESTAURATION



PROGRAMME – mission de base
JUILLET 2026

SOMMAIRE

1	CONTEXTE DE L'OPÉRATION : NÉCROPOLE DE FLEURY-LES-AUBRAIS	3
1.1	CONTEXTE HISTORIQUE	3
1.2	CONTEXTE ARCHITECTURAL.....	3
1.3	PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION	3
2	OBJECTIFS ET BESOINS DU MOA	4
2.1	OBJECTIFS	4
2.2	BESOINS DU MOA.....	4
2.2.1	<i>L'entrée principale.....</i>	<i>4</i>
2.2.2	<i>Les abris / la maison du gardien.....</i>	<i>4</i>
2.2.3	<i>Les clôtures.....</i>	<i>4</i>
2.2.4	<i>L'allée principale.....</i>	<i>4</i>
2.2.5	<i>Les emblèmes et les plaques nominatives.....</i>	<i>5</i>
2.2.6	<i>L'ossuaire.....</i>	<i>5</i>
2.2.7	<i>L'aménagement paysager.....</i>	<i>5</i>
2.2.8	<i>Le mât de couleurs</i>	<i>6</i>
2.2.9	<i>Les éléments techniques existants</i>	<i>6</i>
3	CONTRAINTES ET EXIGENCES	7
3.1	COÛT DE L'OPÉRATION	7
3.2	GESTION DE L'OUVERTURE AU PUBLIC	7
3.3	ORGANISATION DU CHANTIER	7
3.4	ARCHITECTURE PATRIMONIALE	7
3.5	RESPECT DE LA CHARTE PAYSAGÈRE DES NÉCROPOLES.....	7
3.6	EXIGENCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	7

1 CONTEXTE DE L'OPÉRATION : NÉCROPOLE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

1.1 Contexte historique

La nécropole de Fleury-les-Aubrais est située dans le département du Loiret (45), en région Centre. Elle se trouve rue Marcellin Berthelot sur la départementale 97, 45700 à Fleury-les-Aubrais à proximité de la ville d'Orléans. La nécropole nationale de Fleury-les-Aubrais est un cimetière militaire de regroupement créé en 1951 pour rassembler les dépouilles de soldats morts pendant les deux guerres mondiales. Elle accueille surtout des militaires français, mais aussi des soldats étrangers et des combattants issus des troupes coloniales, ce qui en fait un lieu de mémoire très représentatif de l'histoire des conflits du XX^e siècle.

La nécropole nationale de Fleury-les-Aubrais est un lieu de mémoire dédié aux soldats morts pour la France au cours des conflits du XX^e siècle : la Première Guerre mondiale 1914-1918 (638 corps), la bataille de France 1940 et la Libération en 1944. Elle rassemble 3 540 dépouilles, dont 3 402 tombes individuelles et 138 en ossuaire. Le site se compose de 3 624 emblèmes dont 2 711 croix latines, mais aussi par la présence de 904 stèles musulmanes, 7 israélites et 2 « libre-penseur » qui témoignent de la diversité des combattants inhumés. Cet ensemble funéraire rappelle à la fois l'ampleur des pertes humaines et la pluralité des confessions représentées parmi les morts pour la France.

1.2 Contexte architectural

La nécropole de Fleury-les-Aubrais est d'une superficie de 25 046 m², organisée selon un plan simple, avec un monument central et des rangées de sépultures disposées de façon régulière. L'ensemble repose sur une composition géométrique lisible, avec des limites matérialisées par des éléments bas et un traitement minéral des sols. Le site se situe dans un environnement urbain et industriel qui influe sur sa perception depuis l'espace public. Cette implantation réduit la mise en valeur paysagère de l'ensemble et crée un contraste entre le caractère mémoriel du lieu et son contexte immédiat.

La composition repose sur un axe central fort, matérialisé ici par le monument de l'ossuaire commémoratif, autour duquel s'organisent les sépultures selon une logique d'alignement et de symétrie. L'ensemble produit une lecture presque orthogonale du lieu, avec une hiérarchie claire entre le vide central, les rangées funéraires périphériques et les limites plantées.

Du point de vue du programme de travaux, il convient de traiter à la fois les éléments de structure, les revêtements, les limites du site et les abords, afin d'améliorer la lisibilité de l'ensemble et de mieux distinguer la nécropole de son environnement. L'objectif est de renforcer la cohérence du site sans modifier sa composition générale.

1.3 Périmètre de l'opération

L'opération porte sur la restauration de la nécropole et de ses abords. Il est constaté que les différents éléments composant la nécropole présentent des signes de vieillissement ainsi qu'une dégradation importante des matériaux. Ces désordres, liés à l'effet du temps, résultent principalement du développement du réseau racinaire des végétaux, qui impacte plusieurs composants du site, notamment le chemin d'accès au monument en enrobé ainsi que les longrines supportant les emblèmes.

2 OBJECTIFS ET BESOINS DU MOA

2.1 Objectifs

L'objectif principal de l'opération est de restaurer et de pérenniser la nécropole, en assurant sa préservation dans le respect de son caractère historique, de son intégrité et de la charte paysagère. La restauration devra répondre aux exigences de mise aux normes et viser l'amélioration de l'accès et l'accueil pour les visiteurs ainsi que pour les agents intervenant sur le site.

Il est demandé la reprise de l'ensemble des surfaces engazonnées endommagées à l'occasion des travaux.

Le projet devra améliorer la visibilité et l'identification de la nécropole depuis les espaces publics environnants. Les dispositifs proposés pourront s'appuyer sur la composition paysagère, la signalétique, le traitement des limites et la mise en scène de l'accès, sans recourir à des aménagements ostentatoires ou incompatibles avec la vocation mémorielle du site.

2.2 Besoins du MOA

L'ONaCVG confie au titulaire une mission de base (APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET et AOR), pour les études et la mise en œuvre des travaux de restauration des ouvrages.

Les travaux à prévoir portent sur les éléments suivants :

2.2.1 L'entrée principale

- La démolition de l'accès existant et le réaménagement de l'entrée ;
- La définition de l'entrée principale du site, en raccord avec l'identité du lieu, réflexion sur un parvis ;
- Le remplacement ou la réparation du portail existant ;
- L'accessibilité PMR sur le site avec une revêtement de sol à adapter ;
- La mise en place d'un panneau pédagogique et de bancs pour les visiteurs (le panneau sera fourni dans le cadre du marché de fourniture de l'ONaCVG ; la pose sera à la charge du marché de travaux).

2.2.2 Les abris / la maison du gardien

- La démolition des abris, comprenant les opérations de déplombage, de désamiantage ainsi que la remise en état du sol ;
- La maison du gardien est à conserver afin de garder un espace de stockage pour les équipes d'entretien.

2.2.3 Les clôtures

- La reprise des fissures et des altérations constatées dans les ouvrages dégradés comme les murets sur toute la longueur de l'entrée du site, afin d'assurer leur pérennité ;
- Le nettoyage des clôtures actuelles, voir une reprise en peinture ;
- La réfection des clôtures hétérogènes existantes devra privilégier des solutions intégrées à l'environnement paysager. La mise en œuvre de clôtures métalliques grillagées est proscrite.

2.2.4 L'allée principale

- La démolition de l'allée centrale ainsi que la remise en état du sol ;

- La réflexion d'une nouvelle allée qui est l'axe centrale du site, avec un revêtement de sol adapté pour l'accessibilité PMR du site pour les visiteurs ;
- Le projet sur le paysager autour de l'allée centrale afin de mettre en avant l'identité du site et prévoir les futures cérémonies.

2.2.5 Les emblèmes et les plaques nominatives

- Certains emblèmes seront à réparer, en déterminant au préalable la matérialité et couleur au plus proche de l'existant. D'autres seront à remplacer. Des emblèmes sont à redresser par piquage de la longrine en béton. De nouveaux massifs béton seront créés, intégrant les emblèmes redressés ou neufs ;
- La reprise des longrines dégradées ;
- Le recouvrement des longrines ou mortier de scellement avec de la terre et engazonnement ;
- L'ensemble des plaques existantes sera déposé et remplacé par des plaques en aluminium, fournies au titre du marché de fourniture en cours de l'ONaCVG. Ce remplacement interviendra dans le cadre de ce marché de fourniture, en coordination avec le marché de travaux, qui aura à charge la dépose des plaques existantes, leur évacuation et la pose des nouvelles plaques.

2.2.6 L'ossuaire

- La mise en valeur paysagère autour de l'ossuaire afin d'en améliorer la lisibilité (engazonnement, massifs, accès) ;
- La restauration de l'ossuaire : le nettoyage et le démoussage, la réparation des fissures à sa base, la remise en état des joints manquants ou trop visibles, ainsi qu'un ragréage en béton, prévoir une nouvelle chaîne pour fermer l'espace de l'ossuaire.

2.2.7 L'aménagement paysager

La visite de site a permis de voir l'état sanitaires des arbres et a mis en avant qu'un nombre significatif de sujets présente aujourd'hui un risque pour les usagers, mais également pour les éléments patrimoniaux du site. Dans ce contexte, il est prévu :

- L'abattage raisonné des sujets le nécessitant en raison de leur stade avancé de maturité et présentant un risque pour les usagers et l'intégrité des emblèmes ;
- L'abattage des conifères affectant la perspective de l'entrée au monument de l'ossuaire et dont le système racinaire soulève le cheminement principal, créant à la fois un désordre visuel et une dégradation structurelle.

Les déchets de bois et végétaux devront être évacués de manière maîtrisée, sécurisée et valorisée. Dans le cas des souches qui ne pourront pas être déracinées, il conviendra de les rogner dans la mesure du possible afin d'assurer durablement la sécurité du site ouvert au public.

L'ensemble des opérations sera conduit avec une vigilance particulière vis-à-vis des accès disponibles et de la configuration du site.

Une information écrite relative à ces travaux sera affichée à l'entrée de la nécropole afin d'expliquer la fermeture du site pendant cette période.

Des plantations raisonnées de nouvelles essences, en cohérence avec l'ambiance mémorielle et favorisant la lisibilité du site au regard de son environnement, seront mises en œuvre. Les essences

retenues devront être adaptées au climat local et présenter de faibles besoins d'entretien. Dans ce cadre, il est notamment prévu :

- La plantation de nouveaux sujets arborés ;
- La suppression de vivaces et des bulbes existants sur le site, notamment au pieds des emblèmes ;
- Des plantations à rythme régulier au pied des emblèmes, composées d'essences nécessitant peu d'entretien et sans tertre, en tenant compte de leur développement racinaire sur les longrines ;
- Le prolongement de la butte existante par une butte paysagère engazonnée ;
- Une uniformisation des limites végétalisées sur l'ensemble du site en prolongeant la haie de troènes existante sur les côtés ouest et est du site jusqu'au bout du carré français ;
- La plantation de sujets dans la parcelle d'angle, en fond de nécropole et située à proximité du centre de convalescence, de façon à masquer visuellement ce dernier.

Le projet paysager devra être conçu de manière à ne pas obstruer les perspectives et à permettre une bonne visualisation de l'étendue des emblèmes. Le projet paysager est soumis à la charte paysagère des nécropoles élaborée par le Ministère des Armées.

La maîtrise d'œuvre tiendra compte dans son calendrier prévisionnel des travaux des périodes de plantations et des travaux de finalisation conformément au fascicule 35 du CCTG-Travaux.

2.2.8 Le mât de couleurs

- Le mât de couleurs de 12 m sera positionné sur l'emplacement le plus adapté selon l'aménagement de l'allée centrale avec un cache-mâts au pied.
- La démolition de la base du mât bétonnée existante, remplacée par une base de mât uniforme et en harmonie avec le projet.
- Le mât de 12 mètres sur platine basculante sera fourni dans le cadre du marché de fourniture de l'ONaCVG. Sa pose sera à la charge du marché de travaux ;
- S'il y a plantation de végétaux au pied du mât des couleurs devra être réalisée en tenant compte de son basculement lorsque cela sera nécessaire, et ne devra pas entraver son fonctionnement

2.2.9 Les éléments techniques existants

- Le traitement des regards existants et des raccords en eau avec la commune sera envisagé selon deux solutions : réversible et irréversible :
 - **1 / Solution réversible** : neutralisation de manière sécurisée. Les ouvrages seront comblés avec un matériau approprié, arasés si nécessaire sous le niveau du sol, puis recouverts de terre nivelée et engazonnés. Leur emplacement sera identifié et reporté dans un plan de récolement, avec leurs coordonnées GPS, afin de permettre un éventuel usage futur ;
 - **2 / Solution irréversible** : démolition et comblement des regards, comprenant nivellement du terrain en engazonnement.

Ces deux solutions seront étudiées et chiffrées afin de permettre à la maîtrise d'ouvrage d'effectuer un choix à l'issue de la phase APD

3 CONTRAINTES ET EXIGENCES

3.1 Coût de l'opération

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 480 000 € HT.

Pour rappel, les travaux qui seront exécutés sur la nécropole de Fleury-les-Aubrais, conformément au 4.-10° de l'article 261 du code général des impôts (CGI), sont, pour le titulaire ou les cotraitants des marchés de travaux exonérés de TVA. Cette exonération n'est pas étendue aux sous-traitants et aux fournisseurs.

3.2 Gestion de l'ouverture au public

À l'exception des opérations d'abattage, durant lesquelles le site sera fermé au public pour une durée prévisionnelle d'environ un mois, le site restera partiellement ouvert au public. L'accueil des visiteurs sera maintenu et adapté en fonction des différentes phases du chantier.

3.3 Organisation du chantier

Une base vie temporaire avec un accès indépendant sera installée sur le site.

Une voie de circulation sera aménagée pour permettre la circulation des camions sur le chantier.

Le maître d'œuvre fournira un plan des installations de chantier pour le DCE.

Afin d'éviter un croisement des flux, le maître d'œuvre modifiera éventuellement l'emplacement de la base vie ou le tracé du cheminement des visiteurs.

3.4 Architecture patrimoniale

Les travaux projetés devront faire l'objet des autorisations administratives adaptées.

L'opération respectera les exigences de préservation du patrimoine tout en modernisant les infrastructures pour garantir une meilleure accessibilité et fonctionnalité.

3.5 Respect de la charte paysagère des nécropoles

L'opération de restauration de la nécropole nationale de Fleury-les-Aubrais est soumise à la charte paysagère des nécropoles. Des dérogations peuvent être accordées lorsqu'elles sont justifiées et pertinentes. C'est notamment le cas du principe issu de la charte paysagère, selon lequel deux arbres doivent être plantés pour chaque arbre prélevé.

3.6 Exigence environnementale et sociale

L'ONACVG étant engagé dans une démarche de responsabilité sociétale, le maître d'œuvre proposera obligatoirement pour la rédaction des pièces des marchés de travaux des clauses d'exécution et des critères de sélection en faveur de l'environnement et, si possible, en faveur de l'insertion sociale.